



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuïtes liquidables

Question écrite n° 51126

Texte de la question

M. Michel Fromet demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales quelles sont les conclusions de l'étude juridique diligentée au mois de juillet 1996 à la suite de sa question n° 40010 publiée au Journal officiel de la République du 17 juin 1996. En effet, cette question portait sur le statut territorial des bâtiments de guerre de la marine nationale et sur les incidences, au regard de l'application du régime général de la sécurité sociale de la reconnaissance comme territoire français de ces bâtiments. Dans sa réponse, parue au Journal officiel le 15 juillet 1996, le ministre précisait : « Cette question relevant du ministère de la défense, mes services ont demandé qu'il soit procédé à une étude juridique dont les conclusions doivent leur parvenir dans les prochains jours. L'honorable parlementaire sera tenu informé des réceptions desdites conclusions ». Il souhaite savoir si finalement ses conclusions ont été rendues et éventuellement en avoir communication.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51126

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2028